

**« ÉLABORATION, COORDINATION
ET MISE EN ŒUVRE D'UN PROJET
CULTUREL A L'ECHELLE DU
TERRITOIRE »**



Le développement culturel est une approche spécifique au travail culturel sur un territoire. Il s'agit de construire avec les habitants et le tissu associatif local un réel projet de territoire. Par la médiation culturelle et la participation des habitants au processus de création artistique, les têtes de réseau créent des nouvelles dynamiques sur les territoires. Ainsi, le développement culturel devient l'un des éléments moteur de la cohésion sociale et du développement économique des zones rurales.

Contexte

Le Pays des Moulins de Flandre développait des projets dans le domaine de l'économie, de l'environnement, du tourisme, de l'habitat, de l'urbanisme et de la culture.

Dans le cadre de la culture, le Pays des Moulins de Flandre adhère au Réseau Départemental de développement culturel depuis 1996.

Le Pays des Moulins de Flandre couvrait avant le 31 décembre 2013 cinq communautés de communes (Canton de Bergues, Colme, Flandre, Pays de Cassel et Yser). Suite au schéma départemental de coopération intercommunale du Nord visant à réduire le nombre d'Établissements Publics de Coopération Intercommunale, la nouvelle Communauté de Communes des Hauts de Flandre a vu le jour.

La Communauté de Communes Hauts de Flandre (CCHF)

Les actions développées par le Pays et les missions et compétences de la CCHF étaient identiques et avaient lieu sur le même territoire. Afin d'éviter la multiplication des dispositifs et des structures intervenantes, de rationaliser l'usage de deniers publics, et, de rendre lisibles les actions développées sur le territoire de la CCHF, cette dernière a vocation à reprendre l'activité de l'association du Pays des Moulins de Flandre. C'est dans ce sens que le 5 juillet 2016, le conseil communautaire de la CCHF a acté la reprise des activités et missions du Pays des Moulins de Flandre. La mise en œuvre de cette reprise implique notamment la poursuite des actions culturelles menées jusqu'ici par le Pays des Moulins de Flandre.

Le bilan 2014/2015/2016 et les perspectives 2017/2018/2019 élaborés par le service culturel du Pays des Moulins de Flandre ont servi de base à l'élaboration du projet culturel triennal de la Communauté de Communes des Hauts de Flandre.

Le territoire

La Communauté de Communes des Hauts de Flandre est née le 31 décembre 2013 de la fusion des Communautés de Communes du Canton de Bergues, de la Colme, de Flandre (à l'exception de Ghyvelde) et de l'Yser. Son territoire regroupe aujourd'hui 40 communes soit près de 54097 habitants (source INSEE 2015). La communauté de communes des Hauts de Flandre est un territoire nouveau pour ses habitants. Afin de faire plus ample connaissance avec son territoire et ses actions, le lien suivant vous dirige sur son site internet dédié : www.cchf.fr

Les quarante communes rurales qui la composent sont : Bambecque, Bergues, Bierne, Bissezele, Bollezele, Brouckerque, Broxeele, Cappellebrouck, Crochte, Drincham, Eringhem, Esquelbecq, Herzele, Holque, Hondshoote, Hoymille, Killeme, Lederzele, Ledringhem, Looberghe, Merckeghem, Millam, Nieurlet, Oost-Cappel, Pitgam, Quaëdypre, Rexpoëde, Saint-Momelin, Saint-Pierrebrouck, Socx, Steene, Uxem, Volckerinckhove, Warhem, Watten, West-Cappel, Wormhout, Wulverdinghe et Wylder.

La CCHF s'étend sur environ 40 km d'Est en Ouest et sur 30 km du Nord au Sud et s'organise en réseau de bourgs à l'identité historique forte : Bergues, Hondschoote, Watten, Wormhout, et non autour d'une seule grande ville.

Les partenaires locaux

Le territoire est traversé par deux circonscriptions scolaires : celle de Bergues et Wormhout.

Cela représente pour l'enseignement public :

- 42 écoles maternelles et primaires
- 5 collèges
- 1 lycée professionnel à Wormhout

Cela représente pour l'enseignement privé :

- 11 écoles maternelles et primaires
- 4 collèges
- 1 Institut d'Enseignement Technologique privé à Hoymille

Ces différents établissements d'enseignement constituent autant de lieux potentiels de diffusion, de rencontre, de médiation et de construction conjointe dans le cadre du projet culturel.

Par ailleurs, il existe, sur le territoire intercommunal, des associations dirigées vers les enfants et les jeunes, en dehors du temps scolaire, des structures de loisirs ou d'instances diverses qu'il est intéressant de prendre en compte.

Citons, sans toutefois être exhaustif :

- Les centres de loisirs (ALSH)
- Les accueils jeunes
- Les relais d'assistantes maternelles
- Le centre socio-culturel de Watten
- Les centres sociaux
- Etc...

Dans le cadre de la programmation culturelle, les publics cibles du département sont prioritaires en termes d'actions. Sont également concernées les EHPAD présents dans les communes de Bergues, Bollezele, Hondschoote, Esquelbecq, Watten et Wormhout.

Enfin, les structures culturelles professionnelles du territoire sont des partenaires incontournables du projet culturel de territoire.

Ces structures sont, sans que cette liste soit exhaustive :

- 28 bibliothèques et médiathèques du territoire
- l'Ecole Intercommunale de Musique
- La Plaine au Bois (site de mémoire)
- l'association des retables de Flandre
- A Bambecque : Jardin botanique du Val d'Yser
- A Bergues : Musée du Mont de Piété, le beffroi, les fortifications
- A Bollezele : Frédéric Le JENTER, artiste
- A Esquelbecq : Les Gigottos, Modulo Atelier, la Poterie du Château, les Jardins du Château, Le clos aux herbes, Au Paradis des plantes, Eglise Saint Folquin, ...

- A Hondschoote : Musée municipal, musée du vin, hôtel de ville, Eglise Saint Vaast, le carillon, chapelle Saint Augustin, moulin Spinnewyn, moulin Noordmeulen...
- A Nieurlet : Au Brouckailler
- A Pitgam : Moulin Den Leeuw
- A Volckerinckhove : moulin à cheval, la chaumière, Yser Houck...
- A Watten : moulin de la Montagne, ruines de l'abbaye, musée des archers...
- A Wormhout : musée Jeanne Devos, centre iconographique, église Saint Martin, Moulin Deschodt

Etc...

Les orientations

Objectif 1 : Permettre l'accès de la culture à tous

Projet n° 1 : mise en place d'un projet culturel annuel

Projet n° 2 : développer les enseignements artistiques

Projet n° 3 : développer la lecture publique sur le territoire

Projet n° 4 : exploiter les ressources patrimoniales du territoire au bénéfice des habitants

Projet n° 5 : intervenir sur les collections permanentes

Projet n° 6 : soutenir les initiatives liées à la mémoire vivante

Objectif 2 : Favoriser l'attractivité et le développement

Projet n° 7 : optimiser la diffusion culturelle à l'échelle du territoire

Projet n° 8 : soutenir les artistes locaux et les rendre visible sur le territoire

Objectif 3 : Encourager la concertation et assurer la coordination

Projet n° 9 : communiquer sur le projet culturel

Projet n° 10 : mobiliser les acteurs pour mettre en œuvre et conduire le projet culturel

OBJECTIF 1 : PERMETTRE L'ACCES DE LA CULTURE A TOUS

Projet n° 1 : mise en place d'un projet culturel annuel

Action structure :

Création de plusieurs temps forts sur le territoire – une commune point de départ avec animations sur les communes environnantes

Description de l'action

En lien avec les acteurs locaux, grâce aux réunions et/ou tables rondes organisées sur l'année, les thèmes seront définis pour l'année suivante. Un catalogue d'artistes sera proposé aux communes, en lien avec la thématique. Suivant les candidatures des communes, un programme incluant des ateliers sera élaboré afin de sensibiliser les habitants, les enfants, les jeunes et les personnes âgées... à la pratique artistique.

Axes :

- Programmation d'artistes professionnels et amateurs
- Respect d'une politique tarifaire adaptée
- Respect de l'équité territoriale

Public :

- Les habitants du territoire
- Les établissements scolaires du territoire
- Le service jeunesse et petite enfance de la CCHF
- Les collèges
- Les EHPAD
- Les associations de réinsertions (créer un lien avec le CRIC)
-

Résultats attendus :

Donner la possibilité à chaque commune d'accueillir le temps fort ou une animation

OBJECTIF 1 : PERMETTRE L'ACCES DE LA CULTURE A TOUS

Projet n° 2 : développer les enseignements artistiques

Action structure :

Création d'un véritable réseau d'enseignement de la musique en s'appuyant sur l'Ecole Intercommunale de Musique

Description de l'action

L'Ecole Intercommunale de Musique (EIM) est un établissement spécialisé pour l'enseignement de la musique. Il est composé de plusieurs centres d'enseignements situés à Hondshoote, Bergues, Wormhout, Herzele, Bollezeele, Esquelbecq et Watten. Les élèves peuvent apprendre la musique, jouer d'un instrument et suivre un cursus d'enseignement.

L'enseignement

Pour les plus petits : cours d'éveil et d'initiation à la musique.

- Le cours d'Éveil concerne les enfants scolarisés en moyenne section et grande section de maternelle. Selon l'âge d'entrée des enfants dans cette activité, le cycle d'éveil peut durer 1 ou 2 ans. La durée hebdomadaire du cours est de 45 minutes.
- Le cours d'Initiation concerne les enfants scolarisés en C.P. La durée hebdomadaire du cours est de 1 heure.

Pour les plus grands et pour les ados-adultes : deux cursus avec formation musicale, formation instrumentale et pratique collective.

- Le cursus traditionnel qui comporte deux cycles d'études. Chaque cycle a une durée de 4 à 6 ans et comprend la formation musicale, la formation instrumentale et la pratique collective. Les élèves souhaitant poursuivre un 3ème cycle, devront s'inscrire dans un conservatoire (à rayonnement départemental ou régional).
- Le cursus pour les adultes qui comporte 2 cycles d'études, le 1er cycle Ado-Adultes et le cycle Complémentaire Instrumental.

Les instruments enseignés selon les centres : Flûte traversière, trompette/cornet, carillon, hautbois, trombone, guitare, clarinette, tuba, percussion/batterie, saxophone, piano, cor d'harmonie, orgues, tambour, violon, accordéon.

Axes :

- Sensibilisation en milieu scolaire
- Prise en compte des musiques traditionnelles et les musiques dites « actuelles »
- Création de partenariat avec les artistes des temps forts
- Médiation auprès des habitants

Public :

- Les habitants du territoire
- Les établissements scolaires du territoire
- Le service jeunesse et petite enfance de la CCHF
- Les collègues

Résultats attendus :

Donner la possibilité à chacun de pratiquer une activité artistique
Créer une première passerelle vers la culture notamment pour les jeunes

OBJECTIF 1 : PERMETTRE L'ACCES DE LA CULTURE A TOUS

Projet n° 3 : développer la lecture publique sur le territoire

Action structure :

Mise en place d'une dynamique de réseau

Description de l'action

Les bibliothèques et médiathèques ne sont pas uniquement des espaces où l'on emprunte des ouvrages ou des supports multimédia. Elles sont un lieu d'échange où l'on doit trouver des conseils pour s'ouvrir au goût de la lecture.

Elles offrent également l'opportunité de faire découvrir à leurs adhérents des champs culturels nouveaux en lien avec la pratique de la lecture ou de l'écrit, ou voisins de celle-ci.

Elles font partie du réseau départemental de lecture publique. Mais au-delà des actions qu'elles peuvent diffuser dans le cadre de ce réseau, il convient de les inciter à travailler, en réseau, sur un programme qui participe mieux à l'offre culturelle globale du territoire.

Axes :

- Création d'un réseau intercommunal des médiathèques et bibliothèques en lien avec la Médiathèque départementale du Nord et Esquelbecq Village du Livre
- Mise en place d'une communication commune
- Participation à des événements nationaux (Nuit de la lecture, Printemps des Poètes, Partir en livre...)
- Accueil des formations décentralisées de la Médiathèque départementale
- Optimisation de l'utilisation du véhicule de portage de repas en proposant le déploiement des livres sur tout le territoire grâce à de nouveaux lieux « dépôts » alimentés par ce réseau

Public :

- Les adhérents des 28 médiathèques et bibliothèques du territoire
- Les habitants du territoire
- Les visiteurs/touristes dans le cadre des grands événements

Résultats attendus :

Assurer le développement culturel dans le domaine de la lecture publique mais aussi dans d'autres domaines à partir d'une politique d'animation (petites formes de spectacles, expositions...)

OBJECTIF 1 : PERMETTRE L'ACCES DE LA CULTURE A TOUS

Projet n° 4 : exploiter les ressources patrimoniales du territoire au bénéfice des habitants

Action structure :

Valoriser les repères identitaires communs à tous les habitants. Cela concerne en priorité : le patrimoine matériel, le patrimoine bâti et notamment le petit patrimoine.

Pour le patrimoine immatériel : la langue et la culture flamande.

Description de l'action

La nécessité de sensibiliser les habitants à leur patrimoine est fondamentale afin qu'ils puissent se l'approprier comme un élément fondateur d'une culture commune. Les populations nouvelles sont également visées par cette action qui devrait permettre une meilleure intégration au territoire. Parmi la population, le jeune public est une cible à privilégier.

La mise en place d'actions de sensibilisations permettra de répondre aux attentes exprimés en terme d'identité et de partage d'un bien. Elle permettra aussi de nourrir l'attractivité du territoire en apportant des éléments de valorisation qualitatifs.

Dans le domaine du patrimoine immatériel, et particulièrement dans celui du flamand dans tous ses usages : nom de lieux, noms d'objets, de pratiques, forme littéraire propres, chants populaires..., la participation de l'association de l'Institut Régional de la langue Flamande ainsi que du Comité Flamand est à privilégier, tant au point de vue de la sensibilisation qu'à celui de la collecte des informations nécessaire à la sauvegarde de la langue et de la culture flamande.

Axes :

- Sensibiliser les habitants à l'architecture, au patrimoine et au paysage
- Mettre en avant la spécificité de nos paysages : faune et flore, présence des peupliers têtards...
- Initier le jeune public à l'architecture, au patrimoine et à l'urbanisme
- Sensibiliser les habitants à leur cadre de vie et inciter à un tourisme de qualité
- Mettre en place des actions de médiation autour de la culture et la langue flamande
- Développer ou participer à des événements d'envergure nationale

Public :

- Les habitants du territoire
- Les établissements scolaires du territoire
- Le service jeunesse et petite enfance de la CCHF
- Les collèges
- Les visiteurs/touristes dans le cadre des grands événements

Résultats attendus :

Assurer l'appropriation du territoire par les habitants

Renforcer l'appartenance et l'identité commune au territoire

Améliorer la connaissance et la notoriété de la culture flamande

OBJECTIF 1 : PERMETTRE L'ACCES DE LA CULTURE A TOUS

Projet n° 5 : intervenir sur les collections permanentes

Action structure :

Valoriser l'histoire et les personnages célèbres du territoire

Description de l'action

Le territoire possède de nombreux personnages célèbres qui ont façonné l'histoire de la Flandre. Parfois des musées leur sont consacrés ou certaines villes possèdent un fonds de documents inexploités.

Nous pouvons en outre nous baser sur Jeanne Devos, première femme photographe en Flandre et son centre iconographique pas assez mis en valeur. Un travail en lien avec la photographie pourrait être mis en place. Le Comité Flamand de France pourrait également faire découvrir la personnalité de cette artiste lors de débats ou conférences. Des ateliers photos sur le thème « La Flandre, avant et après » pourrait être suggéré. Ces actions pourraient être menées au cœur du musée qui lui est dédié.

Ensuite, nous avons eu sur notre territoire le poète Emmanuel Looten. Ses poésies sont beaucoup influencées par la Flandre, sa région natale. En lien avec le Musée du Mont de Piété, un travail de mise en valeur des écrits d'Emmanuel Looten pourrait être mis en place, partenariat également avec la médiathèque de Bergues qui pourrait proposer des lectures ou lancer un concours de poésie (s'appuyer sur le Printemps des Poètes).

« Pour les uns il est poésie, pour les autres histoires : pour ceux-ci amour, pour ceux-là politique... sa vie est le roman d'une grande âme » ainsi fut décrit Lamartine dans le livre d'Henry Cochin. D'Hondschoote à Bergues, la présence de Lamartine est palpable en certains points : géant à l'effigie du député à Bergues, fontaine à Hondschoote... Lamartine aurait séjourné au château à Esquelbecq ainsi qu'à Bergues où une plaque murale relate le fait, tant d'anecdotes sur son passage dans notre Flandre. Il s'agit de pouvoir retranscrire ici un pan de l'histoire de la Flandre à travers l'oralité. Dans le cadre de balades contées, l'habitant se réapproprierait sa propre histoire.

Axes :

- Sensibiliser les habitants à l'histoire du territoire
- Faire connaître les artistes passés du territoire
- Faire un lien entre le présent et le passé

Public :

- Les habitants du territoire
- Les établissements scolaires du territoire
- Les touristes culturels
- Les collèges et lycées

Résultats attendus :

Assurer l'appropriation de l'histoire du territoire par les habitants

Renforcer l'appartenance et l'identité commune au territoire

Améliorer la connaissance de la culture flamande et de ceux qui l'ont façonné

OBJECTIF 1 : PERMETTRE L'ACCES DE LA CULTURE A TOUS

Projet n° 6 : soutenir les initiatives liées à la mémoire vivante

Action structure :

Valoriser l'identité multi-culturelle du territoire et ses savoir-faire artistiques locaux

Description de l'action

Les projets de mémoire vivante consistent à faire raconter par les « anciens » leur histoire aux jeunes générations, au travers de rencontres et débats et à la valoriser en proposant aux jeunes générations d'illustrer ce qu'ils ont entendu via une reformulation avec des média utilisant l'image et le numérique (courts-métrages, vidéos, web-documentaires...) en adéquation avec les usages d'aujourd'hui (smartphone, tablettes...).

Les projets de mémoire vivante mettent en avant le partage identitaire et l'intergénérationnel. Ils stimulent la création de nouveaux outils de médiation par des jeunes talents, et place l'utilisateur en position de contributeur. Plus accessibles que les dispositifs classiques (visites de musées, mémorial...), ces projets permettent de transmettre au plus grand nombre (scolaires et grand public).

La durée d'un projet peut être menée sur un ou deux ans.

Axes :

- Recensement des actions déjà réalisées par le passé (Maison des Augustins...)
- Mise en place d'ateliers en lien avec les média image et/ou numérique
- Mise en place de partenariat entre EHPAD/ 3^{ème} âge et des groupes de jeunes pour le collectage
- Restitution du travail de chacun lors d'un événement ou un temps fort

Public :

- Les habitants du territoire
- Les collègues
- Les lycées professionnels
- Les EHPAD / les clubs de 3^{ème} âge
- Les visiteurs/touristes dans le cadre des grands événements

Résultats attendus :

Développer l'idée « vivre ensemble » sur le territoire
Partager une histoire commune au sein d'un même territoire
Créer du lien social et intergénérationnel

OBJECTIF 2 : FAVORISER L'ATTRACTIVITE ET LE DEVELOPPEMENT

Projet n° 7 : optimiser la diffusion culturelle à l'échelle du territoire

Action structure :

Etablir une relation privilégiée et décomplexée avec la création contemporaine

Description de l'action

1. Artiste Rencontre Territoire

La résidence-mission est organisée à des fins d'éducation artistique et culturelle en faveur des habitants, dans une démarche participative et immersive. Elle repose sur une pleine disponibilité de l'artiste, sur une période équivalant à quatre mois, ainsi que sur une diffusion de son œuvre en amont, pendant ou après la période de résidence, en résonance avec le projet global de la résidence-mission.

2. Artothèque

L'idée est d'intégrer l'art dans la vie quotidienne, dans la sphère privée (dans son domicile), professionnelle (au sein de son entreprise) ou dans le quotidien (restaurants). En s'inscrivant dans une artothèque, tout usager peut emprunter une œuvre pour une durée limitée dans le temps, l'amener chez lui et l'exposer dans son salon, avant de la ramener et d'en prendre une autre. Cette volonté d'amener l'art hors les murs permet un rapport direct aux œuvres, une sensibilisation et une désacralisation de l'art contemporain.

Axes :

- Médiation auprès des habitants, écoles et collèges, entreprises
- Rencontre avec les artistes en amont, pendant et restitution du travail réalisé
- Réalisation de gestes artistiques avec les différents acteurs

Public :

- Les habitants du territoire
- Les écoles et collèges
- Les lycées professionnels
- Les entreprises
- Les EHPAD
- Les établissements spécialisés (IME, foyer...)
- Les associations du territoire

Résultats attendus :

Amener la création contemporaine en zone rurale et dans des lieux non dédiés
Sensibiliser et désacraliser l'art contemporain.

OBJECTIF 2 : FAVORISER L'ATTRACTIVITE ET LE DEVELOPPEMENT

Projet n° 8 : soutenir les artistes locaux et les rendre visible sur le territoire

Action structure :

Rendre les artistes locaux acteurs de la vie culturelle du territoire

Description de l'action

La Communauté de Communes abrite de nombreux acteurs culturels souvent reconnus à l'extérieur mais pas vraiment identifiés sur leur propre territoire. Ils développent des projets parfois à l'échelle communale et peuvent contribuer à mieux structurer encore un projet artistique commun.

Un premier travail de recensement de l'offre artistique sur le territoire permettrait de mieux les identifier. Nous pourrions nous appuyer sur l'association « La Cour d'Octroi ». Cette association organise d'ailleurs tous les deux ans un événement « Les Arts'cueillés », restitution d'un travail entre un artiste local et un public type du territoire.

Nous pourrions ensuite créer un temps fort (week end) où sous la forme d'une biennale des arts (peinture, sculpture, dessin...), nous inviterions les artistes du territoire à exposer une partie de leur œuvre afin de la faire découvrir aux habitants et visiteurs de l'événement.

Axes :

- Identification des artistes du territoire
- Médiation auprès des habitants, écoles et collèges
- Rencontre avec les artistes grâce à la mise en place d'événements (biennale des arts des Hauts de Flandre...)

Public :

- Les habitants du territoire
- Les écoles et collèges
- Les lycées professionnels
- Les EHPAD
- Les établissements spécialisés (IME, foyer...)
- Les associations du territoire

Résultats attendus :

Identifier les artistes présents sur le territoire

Créer des événements mettant en lumière leur travail et permettant la rencontre avec les artistes

Mettre en place des partenariats à l'échelle du territoire

OBJECTIF 3 : ENCOURAGER LA CONCERTATION ET ASSURER LA COORDINATION

Projet n° 9 : communiquer sur le projet culturel

Action structure :

Faire connaître les actions culturelles de la Communauté de Communes auprès des habitants

Description de l'action

Après avoir élaboré un projet culturel, il s'agit maintenant de créer une image culturelle du territoire. Il faut également que les acteurs culturels du territoire soient partie prenante de cette communication. Il nous faut les impliquer en leur proposant de s'exprimer et dialoguer avec les habitants et les visiteurs.

Pour cela, nous proposons de mettre en place différentes actions de communication quant au programme culturel en incluant également le « portrait » de nos artistes. Cela pourrait passer par l'élaboration de petites vidéos mettant en scène l'artiste dans son environnement de création.

Des restitutions de travail artistiques peuvent donner lieu également à un échange avec le public.

Axes :

- Communication papier, site internet, réseaux sociaux
- Réalisation de vidéos pour les animations/ateliers et spectacles
- Mise en avant des acteurs locaux via des « portraits » vidéos qui serviront également de support pour la médiation auprès des écoles et des collèges
- Mise en place d'une newsletter « Culture » à destination des élus du territoire et des financeurs/partenaires des événements passés et à venir

Public :

- Les habitants du territoire
- Les écoles et collèges
- Les lycées professionnels
- Les EHPAD
- Les établissements spécialisés (IME, foyer...)
- Les associations du territoire

Résultats attendus :

Faire connaître l'offre culturelle du territoire au plus grand nombre

Mieux diffuser le travail réalisé auprès des différents financeurs du projet culturel

OBJECTIF 3 : ENCOURAGER LA CONCERTATION ET ASSURER LA COORDINATION

Projet n° 10 : mobiliser les acteurs pour mettre en œuvre et conduire le projet culturel

Action structure :

Motiver les associations et artistes autour du projet culturel

Description de l'action

Suite aux tables rondes initiées par le Pays des Moulins de Flandre, les associations et acteurs locaux se sont mobilisés pour établir un état de lieux de la culture sur le territoire. Il est souhaitable de continuer à les associer au projet culturel de la Communauté de Communes.

Cette habitude de la concertation a permis de dégager des préconisations, il est maintenant souhaitable de poursuivre le travail en s'appuyant sur la commission « Culture » de la Communauté de Communes des Hauts de Flandre, complétée par une commission consultative axée sur la concertation, l'observation et l'évaluation de la vie culturelle du territoire. Cette création permettra de mettre en œuvre le projet culturel de manière collective.

La mise en place de réunions thématiques permettra l'élaboration d'un plan d'actions annuel en phase avec les attentes des différents acteurs et partenaires.

Axes :

- Mettre en œuvre le projet, en assurer le suivi et l'évaluation avec les commissions
- Adapter en permanence le projet culturel de territoire à la réalité du terrain
- Organiser, animer, conduire les actions de réflexion de concertation entre acteurs culturels du territoire
- Etablir des collaborations
- Faire rayonner le projet culturel vers l'extérieur

Public :

- Les acteurs du territoire : élus, artistes, associations...
- La DRAC Hauts de France
- Le Département du Nord
- La CCFI
- Le Westhoek belge
- La CAPSO

Résultats attendus :

Développer l'offre culturelle au-delà du territoire

Animer un projet culturel en réseau

Impliquer chaque acteur culturel dans le projet culturel de territoire